

INFORMATIONS
OUVRIÈRES
nouvelle série

N° **202** (2596)
Semaine du
31 mai au 6 juin 2012
1,5 euro (soutien 2 euros)
ISSN 0813 9500

INFORMATIONS OUVRIÈRES

6 387
abonnés reçoivent
ce numéro.
Et vous ? (page 16)

TRIBUNE LIBRE DE LA LUTTE DES CLASSES

HEBDOMADAIRE DU PARTI OUVRIER INDÉPENDANT

POI

Tandis que le traité européen généraliserait une "super" austérité, en France, les patrons préparent une avalanche de restructurations.

PEUT-ON PARLER DE "PACTE DE CROISSANCE" SANS BLOQUER LES 90 000 LICENCIEMENTS ?

NON À LA RATIFICATION DU TRAITÉ **Pages 3, 4 et 5**

Actualité sociale

Saint-Nazaire
2 000 manifestants
pour sauver
les chantiers navals.

Page 7

Vie du Parti

Les candidats du POI
aux élections
législatives
en campagne.

Pages 8 et 9

Actualité internationale

Espagne
Grève générale
dans l'enseignement
sur fond de faillite
financière.

Egypte
Abstention massive
à l'élection
présidentielle.

Pages 10 et 11

Quand
M^{me} Lagarde,
directrice du FMI,
s'adresse
en dictateur
au peuple grec...
Page 2



A nos lecteurs

A ce jour,
5 459 abonnements
réalisés
au premier numéro d'été.
Et vous ?
il vous reste **30 jours**
pour vous abonner.
12 euros pour 10 numéros
le premier numéro
des abonnements d'été
du 4 juillet rendra compte
du sommet européen
du 28 juin.
Le dernier numéro
sera celui du 5 septembre.

MEETING INTERNATIONALISTE

PARIS - 3 JUIN - 14 H 30

ESPACE CHARENTON

327, rue de Charenton, Paris 12^e
(M^o Porte-de-Charenton)

À L'APPEL DU POI



Manifestation devant le Parlement à Athènes contre les plans d'austérité (février 2012).

Photo AFP

POI

MEETING INTERNATIONALISTE 3 JUIN 2012

Ils prendront la parole

IANNIS BASKOZOS

Vice-président
de la Fédération des médecins
hospitaliers de Grèce (OENGE).

PAUL PATERNOGA

Président des délégués du personnel pour
le Land de Rhénanie-du-Nord-Westphalie,
également membre du bureau de l'AfA
(SPD) pour cette région.

PABLO GARCIA- CANO LOCATELLI

Membre de la commission
exécutive de la fédération
de l'industrie de Madrid
des Commissions ouvrières (CCOO)

GERARD SCHIVARDI

Secrétaire national du POI.

DANIEL GLUCKSTEIN

Secrétaire national du POI.

ET DEUX CANDIDATS DU POI

aux élections législatives.

RENDEZ-VOUS DIMANCHE

3 JUIN À 14H30

ESPACE CHARENTON

327, rue de Charenton,
Paris 12^e
(M^o Porte-de-Charenton)

Les diktats de M^{me} Lagarde, directrice du FMI

Assez des menaces et du chantage
contre le droit souverain du peuple grec à se débarrasser du mémorandum !

Dominique Ferré

C'est à une véritable provocation que s'est livrée, dans une interview au quotidien britannique *The Guardian*, Christine Lagarde, la directrice du FMI. Déclarant que les Grecs devraient « commencer par s'entraider collectivement » en « payant tous leurs impôts », M^{me} Lagarde a menacé les travailleurs grecs qui refusent le mémorandum (1) et les mesures barbares qui frappent notamment leurs enfants. Ils n'ont qu'à s'en prendre à eux-mêmes, aboie Lagarde : « Les parents sont responsables non ? Donc les parents doivent payer leurs impôts. » Et de conclure, haineuse : « Je pense plus à ces jeunes enfants dans un petit village du Niger qui vont deux heures par jour à l'école (...). J'estime qu'ils ont encore plus besoin d'aide que les gens à Athènes. »

Ironie tragique : M^{me} Lagarde ose utiliser les conséquences des crimes que le FMI a commis, et commet en Afrique, pour apporter sa contribution à la campagne déchaînée de chantage et de menaces contre le peuple grec. Une campagne qui se déchaîne en particulier depuis le vote du 6 mai, qui a vu l'immense majorité du peuple grec voter contre les partis qui appliquent le mémorandum, amenant la coalition de la gauche radicale Syriza (devenu deuxième parti au Parlement) à refuser de participer à tout gouvernement qui n'annulerait pas le mémorandum. Nul ne peut nier les faits que M^{me} Lagarde prétend trafiquer et dissimuler. Ni le témoignage de ces enseignants grecs, qui doivent faire classe dans des écoles sans livres, sans chauffage, parfois sans cantine, et qui voient régulièrement leurs élèves s'évanouir de faim dans les classes... Ni l'accusation portée par les médecins hospitaliers de Grèce, confrontés à un plan de fermeture de 40 % des hôpitaux alors

que 11 000 lits ont déjà été supprimés par le premier mémorandum de Papandréou... Ni les suicides de chômeurs, de retraités, de mères de famille désespérées qui remplissent les colonnes des journaux grecs... En réalité, M^{me} Lagarde, et tous ceux qui exigent du peuple grec qu'il renie son vote du 6 mai, savent parfaitement que la politique du mémorandum conduit la Grèce, et toute l'Europe, au sort atroce imposé aux peuples d'Afrique martyrisés par les plans d'ajustement structurels (PAS) que le FMI impose, sous la direction de... M^{me} Lagarde elle-même. Car après tout, que M^{me} Lagarde, ancienne avocate d'affaires aux Etats-Unis, se livre à ce genre de provocation, c'est, disons le, dans l'ordre des choses.

Que par contre, des dirigeants de partis ou de gouvernements se réclamant des travailleurs se livrent à des déclarations sur le thème : quel que soit le résultat des élections du 17 juin en Grèce, il faudra bien appliquer le mémorandum, aucun travailleur ne saurait l'accepter !

Pour notre part, nous affirmons que nul ne peut se réclamer de la démocratie, de la souveraineté des peuples et de la justice sociale s'il ne reconnaît pas au peuple grec le droit souverain, dans les urnes et par tous les moyens à sa disposition, à se libérer du carcan du mémorandum et de ses mesures barbares !

Pour notre part, nous accueillerons nombreux, dimanche 3 juin à l'Espace Charenton, le docteur Baskozos, médecin hospitalier et syndicaliste grec, pour lui manifester la solidarité des travailleurs français avec tous ceux qui en Grèce aujourd'hui combattent pour l'annulation du mémorandum et ses mesures barbares !

(1) Les mémorandums sont les plans imposés par la troïka (FMI-Commission européenne-BCE) et appliqués par les gouvernements Papandréou puis Papadémou.

NON À LA RATIFICATION DU NOUVEAU TRAITÉ EUROPÉEN !

Lot-et-Garonne

“Unité pour bloquer le nouveau traité européen (TSCG) “Super-Maastricht””

« Après l'élection présidentielle, et quel que soit le résultat des élections législatives, une question centrale nous est posée : le nouveau traité européen, signé le 2 mars dernier à Bruxelles par les chefs d'Etat, sera-t-il ratifié en France ?

Nous, militants de toutes tendances du mouvement ouvrier, appelons citoyens, travailleurs, militants, quel que soit leur engagement, à s'engager dans la campagne contre la ratification du traité pour dire ensemble : Non à la règle d'or, non à la ratification du traité “Super-Maastricht” ! Dans cet objectif, nous nous prononçons pour l'organisation d'une manifestation nationale dans l'unité pour la non-ratification du TSCG. »

Premiers signataires publics : Christophe Attias, syndicaliste ; Pierre Baudin, enseignant ; Denis Detienne, syndicaliste ; Philippe Dupret, enseignant ; Eric Lafond, Parti ouvrier indépendant ; Pascal Salomé, instituteur, Parti de gauche ; Myriam Sider, Front de gauche ; Jean-Baptiste Verhegge, syndicaliste, retraité.

A la veille de la rencontre entre Jean-Marc Ayrault et les confédérations syndicales

François Chérèque monte en première ligne

Ce mardi 29 mai, le Premier ministre, Jean-Marc Ayrault, a reçu les confédérations syndicales. A l'heure où ces lignes sont écrites, il est trop tôt pour porter une première appréciation. Mais dans les jours qui ont précédé ces rencontres, les principaux responsables de la CFDT, et notamment le secrétaire général, François Chérèque, ont multiplié les déclarations.

● SUR LES RETRAITES

Le 23 mai, le secrétaire général adjoint de la CFDT, Laurent Berger, a déclaré à propos des retraites : « Nous réclamons une mise à plat complète du système, pour qu'il soit juste, financé, et qu'il permette à ceux qui en bénéficient de vivre. L'important, ce n'est pas tant l'âge de départ que la durée de cotisations. Nous voulons qu'à terme, en 2012 ou 2013, le système soit complètement remis à plat pour (...) aller vers un système de répartition par points, qui laisse une liberté de choix au travailleur. » Ce que demande en fait Laurent Berger, c'est tout simplement ce qu'avait introduit au dernier moment Sarkozy dans sa contre-réforme des retraites en 2010, à la demande de la CFDT, rappelons-le : une réforme complète du système de retraites à partir de 2013, dite systémique par points.

Dès lors que le montant des retraites serait calculé sur une base commune à tous et par points, cela signifierait d'une part la disparition du Code des pensions civiles et militaires pour les fonctionnaires et de tous les régimes particuliers de retraite, et, d'autre part, que ce montant ne serait plus calculé ni sur les six derniers mois (comme actuellement pour les fonctionnaires et les agents



Photo AFP

du secteur public), ni même sur les vingt-cinq meilleures années (comme actuellement pour les salariés du privé), mais sur la totalité de la carrière. On imagine la baisse brutale du montant des pensions qu'une telle contre-réforme entraînerait. Et le vendredi 25 mai, François Chérèque en personne a réinsisté en étant encore plus explicite, et en plaidant, selon BMF TV, pour une réflexion sur « une convergence du public et du privé pour le calcul des retraites ». C'est-à-dire la remise en cause de tous les acquis particuliers des fonctionnaires et des agents du secteur public au nom d'un « régime universel ».

● CONCERNANT LE SMIC

Le 25 mai également, François Chérèque a été d'une netteté totale : « Il

n'est pas souhaitable d'augmenter fortement le Smic. L'économie est à l'arrêt, et il est difficile d'augmenter trop le Smic. Ça va peser surtout sur les petites entreprises, qui sont aujourd'hui en difficulté. Surtout, si vous augmentez trop le Smic, vous allez rattraper les grilles de salaire et vous aurez un grand nombre de salariés au Smic qui auront un sentiment de déclassement. »

Quelle argutie mensongère, quand on sait que depuis des décennies, c'est précisément l'augmentation du Smic qui pousse par en bas à l'augmentation de toutes les grilles. Comme on le voit à travers ces deux questions brûlantes d'actualité, Chérèque monte en première ligne contre les aspirations de l'immense masse des travailleurs.

D. S. ■

Revue de presse

Que contiendra le décret du gouvernement sur le retour partiel à la retraite à 60 ans ?

Marie Stagliano

Le décret ramenant la retraite à 60 ans pour les salariés ayant commencé à travailler tôt sera publié d'ici à trois semaines. Le gouvernement va-t-il prendre en compte dans le calcul des 41,5 annuités requises, les périodes validées de chômage ou de maladie ? **Le Parisien** (24 mai) parle d'« un dossier sensible, y compris au sein de l'équipe gouvernementale » et fait état d'un « couac » à l'issue du Conseil des ministres de la veille : « La porte-parole du gouvernement, Najat Vallaud-Belkacem, a surpris tout le monde, annonçant que le décret sur les retraites prendrait "en compte les périodes de chômage, maladie et invalidité" par le gouvernement. Une annonce immédiatement démentie par les services de la ministre des Affaires sociales, Marisol Touraine, chargée du dossier. »

Les Echos (29 mai) indiquent, concernant ce dossier, « une bonne nouvelle pour les finances publiques », mais « un exercice de communication délicat pour le gouvernement ». En effet, « le rétablissement partiel de la retraite à 60 ans, promesse phare de François Hollande, va coûter nettement moins cher que prévu. (...) Pour cause, même si, officiellement, les caulettes sont encore en train de tourner et qu'aucun chiffre n'est disponible, la mesure devrait, en l'état, concerner une population beaucoup plus restreinte que ce que le PS avait calculé de façon un peu grossière pendant la campagne, confirment plusieurs sources. »



Photo AFP

Fin 2011, poursuit le quotidien, l'équipe de campagne du candidat socialiste avait calibré cette "mesure de justice" pour qu'elle concerne entre 130 000 et 150 000 nouveaux retraités par an. (...) Le service national serait pris en compte, tout comme les congés maternité et maladie dans une certaine limite, mais pas les périodes de chômage ni les majorations de durée d'assurance attribuées aux mères de famille. Or ces conditions sont celles qui s'appliquent déjà depuis 2003 pour les "carrières longues", un dispositif permettant de partir à la retraite plus tôt lorsqu'on a démarré sa vie professionnelle avant 18 ans. La mesure promise par le nouveau chef de l'Etat est en fait une extension de ce dispositif à ceux qui ont commencé à cotiser un peu plus tard, à 18 ou 19 ans donc, dont le nombre devrait s'avérer limité. » La question reste entière : que contiendra le décret du gouvernement ? ■

NON À LA RATIFICATION DU NOUVEAU TRAITÉ EUROPÉEN !

Villeurbanne (Rhône)

"NOUS, MILITANTS, SYNDICALISTES, LAÏQUES, SALARIÉS DE TOUTES LES TENDANCES DU MOUVEMENT OUVRIER, NOUS AVONS DES PARCOURS DIFFÉRENTS, DES SENSIBILITÉS DIFFÉRENTES, DES CHOIX POLITIQUES, DES VOTES DIFFÉRENTS. AU-DELÀ DE CES CHOIX RESPECTIFS, NOUS LANÇONS UN APPEL.

Le nouveau traité européen, traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance dans l'Union économique et monétaire (TSCG), s'il venait à être adopté, constituerait une camisole de rigueur contre les pays membres de l'Union européenne.

Nous ne pouvons pas accepter qu'à nouveau, on ferme des écoles, des lits d'hôpitaux, que l'on brade les services publics aux services financiers, comme, par exemple, la collecte des ordures ménagères sur Villeurbanne et Lyon, que l'on continue la politique de regroupement des communes. C'est pourquoi, nous appelons toutes et tous :

— à se prononcer clairement contre la ratification,

— à se constituer en comité d'unité contre la ratification.

Nous prenons position pour une manifestation contre la ratification du nouveau traité européen. »

Premiers signataires : Hyvert Xavier, syndicaliste, militant du Parti ouvrier indépendant ; Duret Maurice, syndicaliste ; Wechler Simone, conseillère de quartier ; Sembore Robert, militant du Parti socialiste ; Margarin Bernard, syndicaliste, militant du Parti de gauche ; Salem Mokdad, conseiller municipal, Parti communiste français, Vaulx-en-Velin ; Camusso Myriam, syndicaliste, Courly ; Guignon Gaëlle, syndicaliste, ministère Environnement ; Maury Jean-Luc, enseignant, syndicaliste, militant Parti ouvrier indépendant ; Lajara Jacques, syndicaliste, commerce ; Albrand Jacky, syndicaliste, conseiller municipal, Villeurbanne ; Mabrouki Nora, syndicaliste, santé ; Janin Yves, syndicaliste, cheminot ; Royer Luc, syndicaliste, santé ; Boiston Xavier, syndicaliste, chimie ; Denis Isabelle, enseignante, syndicaliste ; Houriez Elisabeth, enseignante, syndicaliste ; Colomer Nataly, enseignante ; Bourbaa Saïda, enseignante ; Dufour-Poujol Marie-Pierre, psychologue scolaire ; Aulagnon Eric ; Payan Virginie, enseignante ; Bonneton Stéphanie, enseignante ; Faïche Nicolas, enseignant ; Santelli Vanina, enseignante ; Rolland Lisa, AVS ; Vignon Estelle, enseignante ; Roig Mariette, enseignante ; Defosse Isabelle ; Van Quackebeke Emmanuelle, enseignante ; Brun Isabelle, enseignante ; Bouzini Alexandra, AVS ; Blain Claude, secteur social ; Boury Ludovic, syndicaliste interpro.

Informations ouvrières

● **28 JUIN : SOMMET DES CHEFS D'ÉTAT DE L'UNION EUROPÉENNE.**

● **Le 4 juillet : sortie du premier numéro des abonnements d'été, qui analysera ce sommet.**

Il vous reste 30 jours pour prendre votre abonnement d'été à Informations ouvrières.

10 NUMÉROS POUR 12 EUROS

Le 1^{er} numéro d'été servi sera celui daté du 4 juillet, le dernier, celui du 5 septembre.

Saint-Nazaire (Loire-Atlantique), le 23 mai

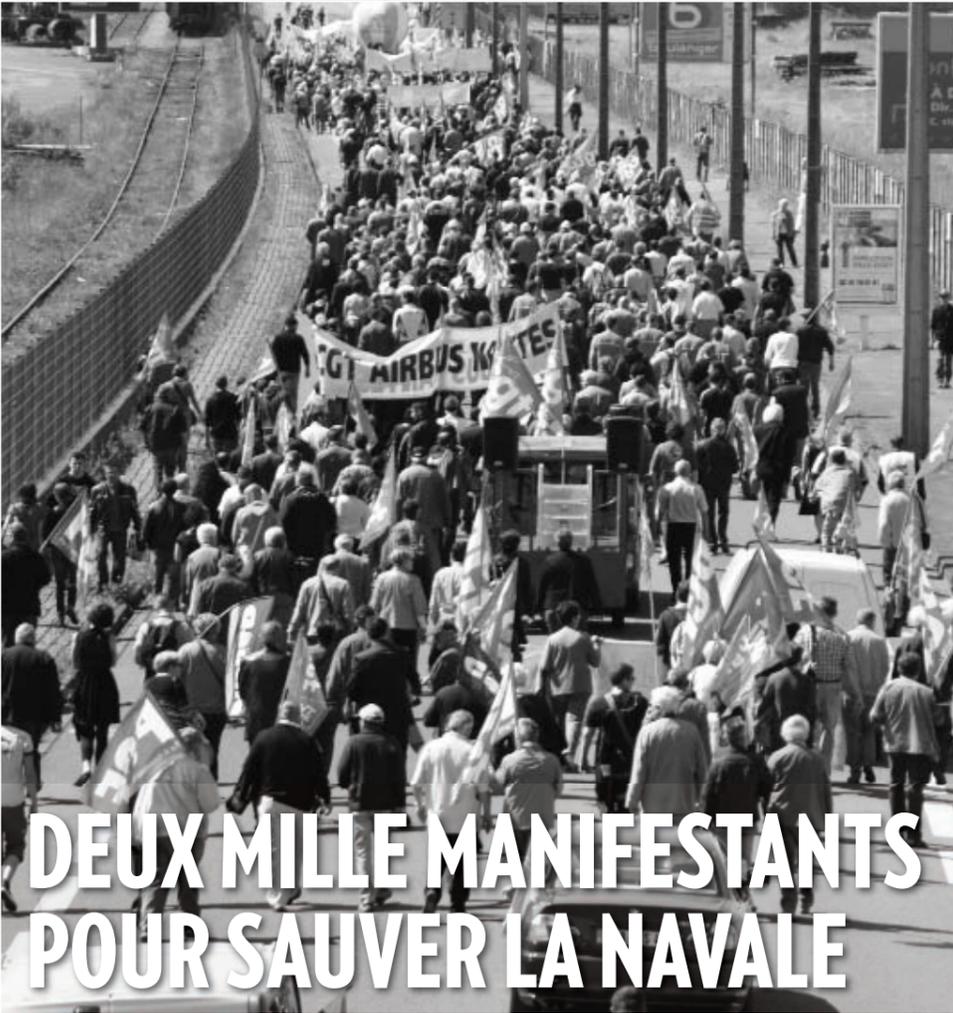


Photo correspondant

DEUX MILLE MANIFESTANTS POUR SAUVER LA NAVALE

Correspondants

Les chantiers STX de Saint-Nazaire sont le dernier grand chantier naval français, détenu à 66,6 % par STX Europe, filiale du groupe sud-coréen STX Shipbuilding, et à 33,3 % par l'Etat français.

STX France emploie, à Saint-Nazaire, deux mille cent salariés et en fait travailler quatre mille par les sous-traitants.

Depuis la perte de la commande de deux navires par l'armateur Viking, le carnet de commande des chantiers fait craindre le pire. Onze mille six cents jours de chômage partiel sont en cours.

Les organisations syndicales des chantiers et les unions départementales (CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT, FO, FSU,

Solidaires et UNSA) qui appelaient à manifester, le mercredi 23 mai, ont rappelé que l'Etat, actionnaire à 33 % des chantiers, n'a pas fait le nécessaire pour que le montage financier des commandes Viking aboutisse.

« Que l'Etat prenne toutes ses responsabilités et s'implique totalement pour garantir l'avenir du chantier naval de Saint-Nazaire, y compris en devenant l'actionnaire majoritaire »

Les commandes ont ainsi été prises par l'italien Fincantieri, entreprise à 100 % nationalisée, qui, avec l'Etat, a fait le nécessaire pour le financement. Dans l'unité, les organisations syndicales revendiquent « que l'Etat prenne toutes ses responsabilités et s'implique totalement pour garantir l'avenir du chantier naval de Saint-Nazaire, y compris en devenant l'actionnaire majoritaire ».

Le jour même de la manifestation syndicale, le quotidien *Ouest-France* a fait état de plusieurs déclarations politiques.

Le Premier ministre, Jean-Marc Ayrault, a déclaré : « C'est un dossier prioritaire, il est important de trouver une solution rapidement ».

Pour Roger David, conseiller général PCF, il faut que « l'Etat augmente sa participation et devienne majoritaire dans le capital de STX France ».

Pour le sénateur PS Yannick Vaugrenard, « l'Etat pourrait passer à 51 % ».

Philippe Labarre, candidat du Parti ouvrier indépendant aux élections législatives dans la 8^e circonscription, estime que « la seule solution efficace est la nationalisation et que l'Etat doit aussi nationaliser les banques ». A l'issue de la manifestation, les représentants syndicaux ont été reçus par le sous-préfet, qui a contacté le cabinet d'Arnaud Montebourg, ministre du Redressement productif.

« M. Montebourg est prêt à recevoir les organisations syndicales ici ou à Paris. » Celles-ci ont souhaité sa venue avant les élections législatives. ■

Assurances

Les conventions collectives menacées par la loi sur la représentativité

Syndicaliste dans le secteur de l'assurance, j'ai appris que les fédérations patronales (FFSA et GEMA) ont rencontré les fédérations syndicales CGT, FO, CFDT, CFTC et CFE-CGC à la demande de la CFDT, qui réclame une modification du périmètre des conventions collectives.

Or, dès la première réunion, il a été question de « nettoyage des conventions collectives », et nous savons tous que ce terme de nettoyage recouvre une volonté de remise en cause des droits.

Sans parler de celles du courtage, de l'assistance et des agences, il y a dans le secteur de l'assurance quatre conventions collectives. Deux concernent les commerciaux, une autre les salariés sédentaires, dits administratifs, l'autre les inspecteurs d'assurance. Entre les commerciaux et les administratifs, il y a des disparités très grandes sur le montant des indemnités de licenciement, sur les périodes de carence en cas d'arrêts de travail, etc. Ces disparités sont des discriminations qu'il faut combattre en revendiquant que les droits des commerciaux soient relevés au niveau de leurs collègues administratifs. C'est une vieille revendication syndicale. Mais quand j'entends parler de toilettage et de modification de périmètre, je crains des « harmonisations » qui se traduiraient par des réductions de droits.

Il y a donc danger ! Que dit la CFDT ? Selon elle, il ne serait pas possible de mesurer l'audience des syndicats par convention collective parce que les élections n'ont pas nécessairement lieu par collège distinct entre commerciaux et administratifs.

C'est en effet la logique de la loi du 20 août 2008, qui fait découler la représentativité des syndicats de l'entreprise et non de la branche ou des confédérations.

Or les élections dans les entreprises se font dans des conditions souvent différentes d'une entreprise à l'autre. Dans les entreprises d'assurance, il peut y avoir deux, trois ou quatre collèges différents et donc, la comptabilisation par collège n'est pas toujours possible au niveau national de la branche.

Partir de l'entreprise au lieu des confédérations divise les salariés et menace leurs droits qui ont été codifiés au niveau des branches. C'est la logique de cette loi du 20 août 2008.

Mais ce problème ne se pose pas seulement dans le secteur de l'assurance.

C'est une nouvelle raison de lutter contre cette loi du 20 août 2008 et d'en réclamer l'abrogation. C'est aussi un appel à rejeter toute démarche syndicale qui s'engouffrerait dans cette brèche dangereuse pour les salariés.

Un syndicaliste du secteur de l'assurance ■

Bouches-du-Rhône

Grève à la caisse d'allocations familiales

De nos correspondantes de la caisse d'assurance retraite et de la santé au travail (CARSAT) du Sud-Est

Depuis le 9 mai, les agents chargés de l'accueil, en relation avec le public de la Caisse d'allocations familiales (CAF) des Bouches-du-Rhône ont entamé une grève reconductible de cinquante-cinq minutes avec leurs syndicats FO, CGT, SNFOCOS et UGICT. Le 22 mai, l'appel était élargi à tout le personnel dans le cadre d'une grève de vingt-quatre heures.

Nous nous sommes rendues à leur assemblée générale pour mieux connaître leurs revendications et savoir comment se déroulait leur action.

Le même jour se déroulait un rassemblement de deux cents agents, déterminés à obtenir les effectifs nécessaires et l'abandon du projet de « réaménagement de l'offre de service de la CAF 13 ». Ce projet prévoit la restriction des jours d'accueil dans les maisons sociales et la fermeture totale de deux centres d'accueil à Marseille. Ils étaient aussi venus revendiquer

« l'attribution du niveau 4 aux agents d'accueil, du niveau 5A aux secrétaires de district et du niveau 6 aux travailleurs sociaux, contrôleurs et cadres, l'attribution d'une prime d'accueil de 15 % non proratisée, l'affectation immédiate de gardiens et d'agents d'ambiance sur tous les sites d'accueil, la garantie qu'aucune mobilité ou aucun redéploiement ne soient imposés, le respect du volontariat dans les affectations ».

Les interventions ont été nombreuses et la discussion sur les modalités de la poursuite de l'action très réfléchie. La volonté de faire céder la direction, appuyée sur le vote unanime du conseil d'administration contre le budget et contre le plan de « réaménagement de l'offre de service », était très affirmée.

L'assemblée est montée chez le directeur. Une délégation d'agents venus de tout le département a été reçue avec les responsables syndicaux. La direction n'ayant concédé que l'affectation d'un gardien par site, la grève de cinquante-cinq minutes a été reconduite.

Nous avons rencontré les responsables syndicaux qui se sont félicités du soutien de leurs unions départementales et fédérations. ■

Ils ont dit...

Monique Omiro, responsable Force ouvrière

« ON N'A QU'À ARRÊTER LES EXONÉRATIONS DE COTISATIONS ET IL N'Y AURA PLUS DE CONTRAINTES BUDGÉTAIRES »

« Le directeur ne tient pas compte du vote unanime du conseil d'administration, il n'a pas défendu auprès du ministère la demande de rallonge budgétaire faite par les administrateurs. Il fait référence aux contraintes budgétaires, mais les contraintes budgétaires, ce sont toujours les salariés qui les payent. On n'a qu'à arrêter les exonérations de cotisations et il n'y aura plus de contraintes budgétaires. Il y a actuellement 62 000 dossiers en stock. Il est inacceptable que nos agents aillent travailler la peur au ventre, et que des allocataires attendent jusqu'à trois mois avant de voir leurs droits servis et subissent encore la fermeture des accueils. Ce qui se joue à travers ce plan, c'est la remise en cause de notre convention collective nationale et la marche à la mobilité forcée — géographique ou fonctionnelle —, telle que veut l'imposer l'Ucanss (1), c'est le démantèlement de notre institution. »

(1) Union des caisses nationales de Sécurité sociale, qui représente les employeurs.

Lionel Zauati, responsable du syndicat CGT

« CE MOUVEMENT DE GRÈVE EST JUSTE ET LÉGITIME »

« Ce mouvement de grève est juste et légitime. L'intersyndicale s'est adressée aux allocataires pour qu'ils comprennent que c'est le manque de moyens qui nous y a conduits. Nos missions de service public sont altérées. Pour nos agents, c'est une perte de sens dans leur travail.

La population des Bouches-du-Rhône est lourdement frappée par le chômage. Nous ne sommes pas là pour supporter les politiques destructrices qui, depuis des années, abîment le service public.

Ce que propose le directeur, c'est une révision générale des politiques publiques (RGPP) déguisée : le non-remplacement d'un départ sur deux et la réduction des budgets de fonctionnement.

La solution préconisée par la direction passe par des fermetures, c'est un non-sens. C'est le contraire de ce qu'il faut faire quand la situation des allocataires se détériore. »

POI

Communiqué (extraits)

« La nationalisation est incontournable pour la sauvegarde de l'industrie et des emplois »

Philippe Labarre, candidat du POI aux élections législatives dans la 8^e circonscription de Loire-Atlantique

« Je me félicite du succès de la manifestation d'hier, 23 mai, à Saint-Nazaire, à l'appel de tous les syndicats pour la défense du chantier naval. Cette manifestation a posé clairement la question : « L'Etat doit nationaliser ou, à défaut, devenir l'actionnaire majoritaire. »

Avec le POI, j'ai pris position pour la nationalisation du chantier naval. Je constate que des élus ont pris position en ce sens (voir la déclaration de Roger David ci-dessus — NDLR). « L'Etat pourrait passer à 51 %. Mais il faut que STX soit d'accord et évaluer le coût d'une telle opération », dit M. Vaugrenard, sénateur PS (*Ouest-France*, 23 mai 2012). Cette question de la nationalisation est en effet incontournable pour la sauvegarde de l'industrie et des emplois.

La troïka (Union européenne, BCE et FMI) s'y oppose ? Alors il faudra rompre avec l'Union européenne. Je ne vois pas d'autre issue si l'on veut éviter la catastrophe.

De mon point de vue, il ne sert à rien de tergiverser, comme les candidats du Front de gauche, en déclarant « que l'Etat soit actionnaire, même majoritaire, ne saurait garantir un avenir durable (...) ».

L'heure est au combat : tous unis pour la nationalisation.

Pour contribuer au débat et comme militant syndicaliste, à celles et ceux qui hésitent, je me permets de rappeler qu'en 1945, la CGT, tous courants confondus, était résolument pour la nationalisation des grands secteurs de l'économie. »

Chronique

INTERNATIONALE

Au tour de l'Italie...

J.-P. Raffi

Des élections municipales partielles concernant quelque neuf millions d'électeurs viennent d'avoir lieu en Italie. Elles s'ajoutent à la longue liste des manifestations claires et nettes du rejet, partout en Europe, des diktats meurtriers imposés par la troïka (Union européenne, Banque centrale européenne et FMI).

Les chiffres publiés par *Tribuna Libera*, le journal édité par le groupe politique de militants qui participent

aux campagnes de l'Entente internationale des travailleurs et des peuples en Italie, sont éloquentes : « Du résultat des élections municipales qui viennent d'avoir lieu, on peut, tirer deux faits : le niveau élevé des abstentions

“Lourde défaite des partis qui ont gouverné ses dernières années et qui soutiennent actuellement le gouvernement Monti.”

Tribuna Libera

et la lourde défaite des partis qui ont gouverné ces dernières années et qui soutiennent actuellement le gouvernement Monti.

La Ligue du Nord (parti régionaliste et raciste) a perdu 145 000 voix (- 67 %), l'Italie des valeurs (IDV, parti du juge Di Pietro) a perdu 55 000 voix (- 58 %), le PDL (le parti de Berlusconi) a perdu 175 000 voix (- 44,8 %), le Parti démocrate (PD) a perdu 91 000 voix (- 33%), les partis de la “gauche radicale” ont perdu 12 000 voix (- 16%). Les travailleurs ont exprimé un net refus des politiques du gouvernement Monti et de tous les partis qui le soutiennent de la droite à la gauche. »

C'est un rejet de la politique d'austérité du gouvernement Monti, « le meilleur élève du FMI » qui, sous la férule de l'Union européenne, s'est traduite notamment par trois collectifs budgétaires successifs opérant 230 milliards d'euros de coupes dans les budgets publics et sociaux ; une seconde réforme des retraites, marquant la fin du système par répartition et reportant jusqu'à 70 ans pour certains l'âge de leur départ à la retraite à taux plein ; la poursuite de la réforme du marché du travail et des privatisations...

En Italie, comme en France, en Espagne, en Allemagne, en Grèce, se saisissant de tous les moyens dont ils disposent, les travailleurs rejettent toutes les politiques d'austérité, de quelque parti qu'elles émanent. C'est ce que viendront dire des militants de divers pays d'Europe qui prendront la parole au meeting du POI le 3 juin à Paris.

L'événement



Enseignants et étudiants ont répondu massivement à l'appel à la grève générale lancé par les syndicats de l'enseignement le 22 mai dernier.

Photo AFP

Espagne

Grève générale dans l'enseignement sur fond de faillite financière

Andreu Camps

Chaque jour qui passe, les tensions sociales, politiques et financières semblent atteindre un point de non-retour. Plus personne ne peut prédire de quoi demain sera fait. Le 22 mai, la grève générale de tous les secteurs de l'enseignement a montré de nouveau que les travailleurs et la jeunesse sont disposés à empêcher que les coupes du plan d'ajustement ne s'appliquent.

Par ailleurs, le gouvernement fait chaque jour le contraire de ce qu'il dit. En effet, il vient de décider d'injecter 23,5 milliards d'euros dans Bankia, quatrième entité financière du pays...

UNE GRÈVE HISTORIQUE À L'APPEL DE TOUS LES SYNDICATS ENSEIGNANTS

Le 22 mai, à l'appel de tous les syndicats de l'enseignement, et avant tout de l'UGT et des CCOO, une journée de grève générale a eu lieu dans tous les secteurs de l'enseignement. Les syndicats ont expliqué que les coupes budgétaires décidées par le gouvernement central et les dix-sept régions (donc avec l'accord des gouvernements PSOE et Gauche unie) toucheraient 25 à 30 % du secteur de l'enseignement. A cela s'ajoutent les réductions des salaires de plus de 6 % pour tous les enseignants, produits du plan d'ajustement du gouvernement Zapatero de juin 2010, ainsi que toute une série de mesures d'augmentation des horaires de travail et de gel des remplacements de postes vacants. Dans la soirée du 22 mai, dans toutes les capitales régionales, des manifestations importantes ont eu lieu, auxquelles ont participé massivement jeunes et étudiants.

Mais les syndicats n'ont annoncé aucune suite à la mobilisation, proposant de nouvelles actions... à la rentrée.

La crise est telle que la Conférence des recteurs des universités d'Espagne (CRUE), qui rassemble 75 universités sur 79, a refusé de rencontrer le ministre de l'Éducation, José Ignacio Wert, en raison de son refus de toute négociation.

Les 24 et 25 mai 2012, les mineurs de charbon de Leon et des Asturies se sont mis en grève totale contre les mesures du gouvernement qui suppriment les subventions à la filière charbon, ce qui aboutirait à la fermeture des dernières mines de charbon.

Les syndicats de la fonction publique annoncent de nouvelles mobilisations contre les projets de licenciements dans la fonction publique, à commencer par ceux des contractuels. Le 24 mai, le Congrès des députés a approuvé définitivement la réforme du Code du travail, qui contient des reculs encore plus importants que dans le projet, par exemple sur la durée légale des conventions collectives.

L'état d'esprit des travailleurs dans tout le pays, c'est qu'on ne peut pas continuer avec des journées saute-mouton et qu'il faut une grève générale jusqu'à satisfaction.

L'ESPAGNE AU BORD DE LA FAILLITE FINANCIÈRE...

La banqueroute de Bankia, quatrième entité financière du pays, n'est pas un accident, mais l'expression la plus avancée de la crise qui frappe tout le système financier espagnol, poussé par la politique de l'Union européenne jusqu'aux limites de la spéculation. En effet, les actifs du système financier sont composés pour une bonne moitié d'actifs toxiques, d'un montant de 800 milliards d'euros.

L'état d'esprit des travailleurs dans tout le pays, c'est qu'on ne peut pas continuer avec des journées saute-mouton et qu'il faut une grève générale jusqu'à satisfaction.

Bankia, produit de la fusion de sept caisses d'épargne régionales, est en réalité la première société immobilière du pays. Aujourd'hui, elle représente 10 millions de clients, 20 000 salariés, et son conseil d'administration a annoncé un trou de 23,5 milliards d'euros, c'est-à-dire 2,5 fois les coupes budgétaires dans l'Éducation et la santé. Le gouvernement a annoncé son sauvetage. Ce ne sera pas un prêt, mais une injection de capital à fonds perdus... Qui peut accepter cela ? Ce n'est pas un hasard si l'exigence de nationalisation de la banque sans indemnité commence à être scandée dans toutes les manifestations. C'est pour cela que tous les médias, notamment *El País*, demandent un consensus pour soutenir ce type de mesures.

Le dimanche 27 mai, l'éditorial d'*El País* disait : « Un pacte politique entre le gouvernement et le premier parti d'opposition, le PSOE, est nécessaire » pour soutenir ce sauvetage. D'autant plus que Bankia n'est pas une exception. Selon les études du FMI, le système financier espagnol aurait besoin de 260 milliards d'euros du fait des pertes, plus 60 milliards pour recapitaliser le système. ■

19 milliards d'euros

C'est le financement public supplémentaire réclamé par la banque espagnole Bankia.

ÉGYPTE

Election présidentielle Abstention massive

Pour juguler l'abstention, le grand cheikh d'al-Azhar a déclaré, au soir de la première journée, qu'il était interdit de ne pas voter.



Lecture des résultats des élections.

Correspondant

Les 23 et 24 mai, plus de cinquante millions d'Égyptiens étaient appelés à choisir entre les douze candidats à l'élection présidentielle. La principale marque de ce scrutin est que deux électeurs inscrits sur trois ont refusé de voter pour les « ex » du régime de Moubarak ou pour les candidats islamistes, qu'ils soient Frère musulman ou ancien de la confrérie. Premier constat : l'abstention a été massive. 56,4 % à l'échelle du pays, et bien plus en Haute-Égypte (Qena : 76,5 %, Louxor : 72,4 %, Sohag : 72,7 %, Assouan : 70,6 %, Assiout : 67,4 %). Deux villages y ont même boycotté le vote pour protester contre la pénurie de pain et de gaz butane qui dure depuis des mois. Pour juguler l'abstention, le grand cheikh d'al-Azhar a déclaré, au soir de la première journée, qu'il était interdit de ne pas voter. Le gouvernement a donné un jour de congé le lendemain aux fonctionnaires et aux salariés du public pour qu'ils puissent aller voter. La commission électorale a prolongé l'ouverture des bureaux de vote d'une heure. Rien n'y a fait, le refus était là.

Deuxième constat : ce refus de choisir entre les *feloul* ("reliquats" du régime) et les islamistes s'est également exprimé chez ceux qui ont décidé de voter, puisque 4 739 983 d'entre eux ont donné leur voix au nassérien Hamdine Sabahi, l'un des trois candidats de gauche, opposant de longue date à Moubarak et à Sadate. Arrivé en tête au Caire et à Alexandrie, avec des scores significatifs dans les quartiers ouvriers ainsi que dans les villes industrielles de Suez, Port-Saïd, Damanhour, Mehalla al-Kobra, il s'en est fallu de peu pour qu'il soit présent au second tour, prévu les 16 et 17 juin. Restent en lice le candidat des Frères musulmans, Mohamed Morsi, qui a obtenu les voix de 10,99 % des inscrits, et le dernier Premier ministre de Moubarak, Ahmed Chafic, 10,30 % des inscrits. L'abstention massive et le vote en faveur de Hamdine Sabahi recourent à l'évidence le mouvement des grèves, des sit-in et des manifestations de centaines de milliers d'Égyptiens exigeant d'en finir avec le pouvoir des militaires et la corruption institutionnalisés. La secrétaire d'Etat américaine, Hillary Clinton, s'est félicitée des élections : « Les Égyptiens ont mar-

qué un autre jalon important dans leur transition vers la démocratie. Nous allons continuer à nous tenir aux côtés du peuple égyptien (...). Nous sommes impatients de travailler avec le gouvernement égyptien élu démocratiquement », a-t-elle déclaré dans un communiqué. De son côté, le président de la commission des affaires étrangères du Sénat américain, John Kerry, a affirmé que le futur président aurait une tâche « très difficile, spécialement en raison de l'absence de nouvelle Constitution » définissant ses pouvoirs, « du taux de chômage élevé et de la récession économique » qu'il devra affronter. Conscient du caractère explosif de la situation, Ahmed Chafic propose un consensus aux Frères musulmans et assure, dans une interview à la chaîne télévisée al-Hayat : « Je ne vois aucun problème à ce que le prochain Premier ministre appartienne au parti Liberté et Justice (de la confrérie). » Parallèlement, un des responsables des Frères musulmans, Essam el-Erian, a assuré que la confrérie « croit en la valeur réelle d'un consensus national ». Elle a invité plusieurs partis politiques à se réunir pour établir un accord en ce sens. ■

MALI

Le groupe touareg Mouvement de libération nationale de l'Azawad (nom touareg donné au nord du Mali) et le groupe islamiste Ansar Eddine, qui occupent les deux tiers du Mali, ont proclamé, le 27 mai, l'indépendance de l'Azawad et la création de « l'Etat islamique de l'Azawad ».

SYRIE

La multiplication d'attentats « ciblés » par l'Armée syrienne libre (ASL) de dirigeants du régime entraîne en retour un renforcement brutal de la répression par l'armée. Dans ces conditions, le Conseil de sécurité de l'Onu utilise cette situation pour de nouveau menacer d'intervenir.

TURQUIE

Grève générale massivement suivie dans le secteur public

La semaine dernière, une grève générale de vingt-quatre heures a paralysé tout le secteur public à l'appel des confédérations syndicales (y compris celles proches du gouvernement). La revendication portait sur l'augmentation des salaires de 8 % pour les six prochains mois. Le gouvernement avait insisté pour une augmentation de 3,5 % seulement, malgré la montée de l'inflation qui atteint 9 %. En Turquie, les travailleurs du secteur public sont considérés comme « fonctionnaires d'Etat » et n'ont pas le droit de faire grève. De même, ils ne bénéficient d'aucun droit collectif. La grève était donc « illégale » ! La participation à la grève a été presque totale, avec de grandes manifestations dans

toutes les villes. Les enseignants en tête, les étudiants des universités et même les élèves du secondaire, les postiers, les pompiers, les conducteurs de train, les ouvriers du secteur public, les travailleurs des hôpitaux, les infirmières, les médecins ont participé activement au défilé dans les rues du matin jusqu'au soir. Pour sa part, avec le gouvernement a fait référence à la situation grecque, avec une hypocrisie sans précédent. Il a menacé les travailleurs, en leur disant : « Que voulez-vous de plus ? Regardez la situation de la Grèce où les salaires ont été abaissés de 50 %. Contentez-vous des augmentations qui vous sont accordées, sinon nous serons obligés d'augmenter les taxes ! » Shadi ■



Photo AFP

ELECTION PRÉSIDENTIELLE EN SERBIE

Union européenne et "démocratie"

Dimanche 20 mai 2012, Tomislav Nikolic a remporté le second tour de l'élection présidentielle en Serbie contre l'ancien président, Boris Tadic. Les deux tours ont été marqués par une très forte abstention (approchant respectivement les 50 % au premier tour, et les 60 % au second). Présenté par les médias comme un « nationaliste reconverti en proeuropéen », le nouveau président a voulu « rassurer » : « La Serbie maintiendra sa voie européenne. » Son prédécesseur l'a félicité, et affirmé : « J'exhorte au maintien de la stratégie menant vers l'Union Européenne. » Mais le fait marquant de ce second tour est la publication par la Commission européenne, dès 17 heures, d'un communiqué félicitant Nikolic pour son élection... soit trois heures avant la fermeture des bureaux de vote. Le Monde précise : « Bruxelles a retiré le message en expliquant qu'il s'agissait d'une "erreur technique". » Mais, dans toute la Serbie, ce dimanche 20 mai, on posait la question : « Qui doit décider de notre avenir : Bruxelles ou le peuple serbe ? » Présenté comme une « erreur technique », ce communiqué n'est pas sans rappeler qu'à Belgrade, comme à Athènes, c'est Bruxelles qui prétend décider. ■

TUNISIE

Le secteur information et culture de l'UGTT appelle à la grève le 5 juin

Correspondant

Le gouvernement de la coalition Ennahda-Ettakatol-Congrès pour la République conduit les affaires du pays sur les traces laissées par le RCD. Il tente dans certains secteurs d'ignorer les conventions sociales établies entre l'UGTT et le gouvernement précédent. Tout cela dans un climat de violence et de menaces contre les acteurs des institutions culturelles et d'information publique. Ce qui a conduit le conseil sectoriel des syndicats de l'information et de la culture de l'UGTT à appeler à la grève le 5 juin, pour protéger les institutions culturelles et d'information publique et réclamer l'application des conventions sociales existantes. La classe ouvrière est mobilisée avec ses syndicats et se défend pied à pied « contre les choix économiques et sociaux libéraux adoptés par le gouvernement et la reproduction du même modèle de développement qui a échoué par le passé et engendré des crises. Cette politique s'exprime par le fait que le gouvernement privatise les entreprises nationales publiques et s'apprete à céder le secteur public,

tout en limitant la responsabilité de l'Etat dans le financement des services sociaux (encouragement à la mise en place d'hôpitaux privés, d'universités privées et à la privatisation des médias publics...), comme l'affirme la déclaration adoptée par le conseil des secteurs de l'UGTT, réuni la semaine dernière. La commission administrative de l'UGTT, réunie le 28 mai, tout en affirmant qu'elle maintient sa revendication de l'ouverture de négociations sociales pour le réajustement des salaires en conséquence de l'augmentation vertigineuse du coût de la vie, dénonce le climat de violence qui s'installe et qui est « de nature à nous ramener en arrière ». ■

L'UGTT et la Syrie

Pour répondre au climat de menace d'ingérence militaire qui pèse de plus en plus sur le peuple syrien, l'UGTT « renouvelle son soutien aux luttes de notre peuple en Syrie pour la liberté et la démocratie, et condamne les attentats terroristes perpétrés par des groupes engagés à servir les agendas de l'impérialisme et le sionisme ».

Manifestation de plusieurs centaines de diplômés chômeurs le 24 mai à Tunis.



Photo AFP

Haïti

A la veille de la journée internationale pour le retrait de la Minustah, entretien avec Figolé Saint-Cyr, secrétaire général de la Centrale autonome des travailleurs haïtiens (CATH)

“La Minustah est comme le bras armé des multinationales”

Le 1^{er} juin prochain, une journée internationale de mobilisation (1) apportera tout son appui à l'exigence du peuple haïtien de voir immédiatement retirées les troupes de la Minustah, qui occupent l'île depuis huit ans déjà. Journée dont l'initiative a été prise lors d'un meeting continental, le 5 novembre dernier, à São Paulo (Brésil), reprise par la conférence caribéenne, les 16, 17 et 18 novembre, à Vertières (Haïti). Présentée comme une opération visant à l'établissement de la paix et de la sécurité, la Minustah (mission de l'ONU) est la cause de l'insécurité et des souffrances sans nom infligées à ce peuple, déjà martyrisé par le terrible tremblement de terre dont les tragiques conséquences n'ont toujours pas commencé à être effacées. Elle se révèle en outre la gardienne d'un ordre anti-ouvrier et antidémocratique qu'illustrent les nombreuses « zones franches » où un prolétariat sans droits subit la plus terrible exploitation.

Propos recueillis par
Robert Fabert

La conférence caribéenne de Vertières a lancé, entre autres, un « appel au mouvement ouvrier et démocratique international pour exiger la réintégration des travailleurs licenciés des zones franches ». Qu'en est-il ?

La résolution de la conférence de Vertières demande en effet au mouvement ouvrier et démocratique international d'intervenir auprès du gouvernement haïtien pour faciliter la réintégration de nos deux camarades qui ont été licenciés dans la zone franche de Ouanaminthe, à savoir Dieubénite Dorsainvil et Arnold Bien-Aimé. Je peux dire que cette campagne a été un geste magnifique, même si, jusqu'à présent, le gouvernement et le ministère des Affaires sociales et du Travail ont fait fi de toutes les protestations venant de toutes les centrales, et de fédérations de la Caraïbe et au niveau international. Cependant, cette solidarité a joué un rôle utile par l'établissement de liens entre les peuples, et elle a aussi permis que notre section syndicale dans la zone franche de Ouanaminthe se renforce. Finalement, le patron a dû accepter l'existence du syndicat.

La solidarité internationale doit maintenant exiger de l'Etat haïtien le respect des conventions de l'OIT, singulièrement les conventions 87 et 98, en matière syndicale.

L'affaire de nos deux camarades est aujourd'hui entre les mains du tribunal du travail dans la juridiction de Fort-Liberté, dans le département du Nord-Est, dans le cadre du procès



opposant Sofezo-CATH et Codevi à Ouanaminthe.

Trois audiences ont eu lieu. Lors des deux premières, les représentants des patrons ont brillé par leur absence. Si bien que le juge, Wilfrid Brutus, avait dû rendre une ordonnance pour exiger de la partie défenderesse qu'elle se présente au tribunal, le lundi 14 mai. Présents cette fois, les représentants patronaux ont joué aux plus malins, demandant au tribunal de leur accorder un sursis pour qu'ils puissent préparer leur défense. Et le tribunal s'est cru obligé de le leur accorder. Le juge en question a fixé une nouvelle date pour la tenue du procès.

L'objectif de la CATH est la réintégration de nos deux camarades licenciés. Là encore, votre soutien est nécessaire pour y parvenir. Parce que la justice haïtienne est une justice « au plus offrant ». Même si le juge paraît indépendant, l'inquiétude demeure, car l'enjeu est de taille. Je vous rappellerai que, le lundi 14 mai, moi-même, Figolé Saint-Cyr, secrétaire général de la CATH, j'ai été agressé physiquement, au sein même du tribunal, par M^e Albert Joseph, représentant des patrons, déclarant qu'il allait gagner le procès, avant même que le juge ne siège, et hurlant que Dieubénite et Arnold ne seraient jamais réintégrés.

Quel rapport fais-tu entre cette répression antisyndicale et la présence des troupes de la Minustah en Haïti ?

La répression antisyndicale est monnaie courante dans les zones franches en Haïti. Nous avons un Etat harcelé sur le plan politique et économique

par des puissances occidentales, Etats-Unis en tête. Un gouvernement qui est au service total des multinationales — avec un « proconsul », Bill Clinton, l'expresident des Etats-Unis, dans le cadre de la CIRH, qui mène une politique néolibérale à outrance, avec une main-d'œuvre à bon marché : moins de trois euros pour une journée de travail.

La politique antisyndicale est le cheval de bataille du pouvoir pour empêcher réellement l'implantation de mouvements syndicaux indépendants et de masse, capables de répondre aux desiderata des travailleurs. La CATH a adopté la ligne de classe et de masse. Elle se bat chaque jour pour ancrer dans la population cette conception afin d'arriver à un mouvement syndical indépendant des ONG, des institutions internationales et du gouvernement (*Nou p'ap manje nan men yo e nou p'ap bwe nan men yo*). C'est pourquoi la CATH, en tant que centrale syndicale indépendante, s'inscrit dans le combat, avec d'autres organisations, pour reconquérir la souveraineté d'Haïti.

La Minustah est comme le bras armé des multinationales pour l'implantation de zones franches en Haïti et aussi pour protéger les ressortissants et les autorités étatiques. Elle est là également pour briser toute forme de luttes populaires et revendicatives. Le 1^{er} juin prochain, cela fera huit ans qu'elle est présente en Haïti, huit années marquées par des viols, des vols et des tueries. Et, dans le cadre de la mobilisation continentale, caribéenne et internationale, Haïti sera mobilisée pour le retrait immédiat des troupes de l'ONU (Minustah).

A bon entendeur salut !

(1) Une délégation du POI a demandé à être reçue par le nouveau ministre des Affaires étrangères, M. Fabius, dans le cadre de cette journée internationale, le 1^{er} juin, pour le retrait immédiat des troupes de la Minustah et l'établissement de la pleine souveraineté du peuple haïtien.

Guadeloupe

A nouveau, une militante syndicale traînée devant la justice

La répression contre le mouvement syndical et la remise en cause du droit de grève et de manifestation se sont encore amplifiées en Guadeloupe, avec notamment le quasi-état de siège instauré par les pouvoirs publics et les forces de gendarmerie, à l'occasion de la mobilisation appelée par l'ensemble des organisations syndicales et le LKP pour le respect des accords Bino. Au même moment, le 31 mai, Régine Delphin, militante de l'UGTG, est convoquée devant la cour d'appel de Martinique, à 8 heures. Cette convocation fait suite à la décision de la Cour de cassation de casser le jugement de la cour d'appel de Basse-Terre la condamnant à un mois de prison avec sursis et à plus de dix mille euros d'amende. Elle est poursuivie pour diffamation, incitation à la discrimination raciale et incitation au vol dans le cadre d'une grève pour l'application de l'accord Bino à la société Sodimat, dirigée par la famille Vivies.

RAPPELONS QUELQUES FAITS

Le 14 septembre dernier, dès le début de l'audience de la cour d'appel, devant laquelle comparait Régine Delphin pour des actes parfaitement légaux relevant de son activité syndicale, le président du tribunal lançait en direction de la salle : « Vous avez fait le nombre, mais vous ne me faites pas peur. »

Il est vrai que, cette fois, nombreux étaient les syndicalistes présents. Alors que, habituellement, les procès des membres de l'UGTG sont fermés au public, les grilles du tribunal étant systématiquement gardées par la

police et les gendarmes qui en interdisent l'accès. Quelques minutes plus tard, répondant au président du tribunal, Régine Delphin s'exprimait en créole, comme elle l'avait fait en première instance au tribunal de Pointe-à-Pitre, où elle avait bénéficié de l'assistance d'un interprète.

C'est alors que le président de la cour d'appel, s'exprimant sur un ton particulièrement arrogant, voire méprisant, à l'égard de cette jeune syndicaliste, prétendit lui interdire de parler créole déclarant que « les décisions de justice sont prises en français ; que, dans mon tribunal (souligné par nous, NDR), on parle français et que, de toutes les manières, elle serait jugée et condamnée ».

Cette interdiction de s'exprimer en créole est d'autant plus incohérente que Régine Delphin est poursuivie pour une prétendue diffamation qu'elle aurait prononcée en créole. Ce manque évident d'impartialité a provoqué à l'époque une réaction indignée de l'assistance. Il n'en fallut pas plus au président du tribunal pour exiger l'évacuation de la salle, qui se fit par l'intervention de la gendarmerie en armes, dans des conditions choquantes.

A noter que la prévenue a été la première reconduite hors de l'enceinte du palais de justice.

Sans procès, sans avocat, elle a été condamnée à un mois de prison avec sursis et à plus de dix mille euros d'amende. Début janvier 2012, ce jugement de la cour d'appel de Basse-Terre a été cassé. C'est ainsi que Régine Delphin se voit convoquée de nouveau, le 31 mai prochain, devant la cour d'appel de Martinique. ■

POUR L'ARRÊT IMMÉDIAT DE LA RÉPRESSION ANTISYNDICALE

MEETINGS AVEC ELIE DOMOTA

A l'invitation du Comité international contre la répression (Cicr) et de plus de quatre cent cinquante syndicalistes de toutes appartenances, le secrétaire général de l'Union générale des travailleurs de Guadeloupe (UGTG), Elie Domota, effectuera une tournée de meetings pour l'arrêt de la répression antisyndicale en Guadeloupe, l'arrêt de tous les procès contre des syndicalistes pour des actes relevant de leur mandats syndicaux, la levée de toutes les sanctions.

- ▶ **LYON** : Lundi 11 juin, 18 h 30, Bourse du travail ;
- ▶ **NANTES** : Mardi 12 juin, 17 heures, Bourse du travail (salle F) ;
- ▶ **PARIS** : Mercredi 13 juin, 18 h 30, grande salle de la Bourse du travail (3, rue du Château-d'Eau) ;
- ▶ **LILLE** : Jeudi 14 juin, à 18 h 30, salle municipale d'Hellemmes ;
- ▶ **LIMOGES** : Vendredi 15 juin, 20 h 30, salle Auguste-Blanqui.

Pour tout renseignement : JJ.marie@club-internet.fr



“Dans la zone franche de Ouanaminthe, le patron a finalement dû accepter l'existence du syndicat”

UNE SEMAINE DANS LE MONDE

NORVÈGE

Des milliers de fonctionnaires en grève

Le 24 mai, des milliers de fonctionnaires norvégiens ont entamé une grève, après l'échec de négociations salariales. Ecoles, crèches, police et douanes sont notamment touchées. D'après l'agence de presse norvégienne NTB, pour la première fois depuis vingt-huit ans, des fonctionnaires d'échelon national se mettent en grève dans ce pays de 4,7 millions d'habitants.

Le ministre de l'Administration publique a déclaré que le gouvernement social-démocrate proposait une augmentation des salaires de 3,75 % qui « assurerait une hausse du pouvoir d'achat à l'ensemble des fonctionnaires ».

Les syndicats, eux, ont réclamé une augmentation de 4,3 %, comparable à celle obtenue par les salariés du secteur privé.

Le principal syndicat norvégien, LO, a dénoncé le refus des autorités de satisfaire à « la demande juste d'une augmentation comparable à celle accordée au reste des travailleurs ».

« La grève était donc inévitable », déclare le président de LO.

CHIFFRE

1,25

C'est le niveau atteint le 23 mai par l'euro, en chute libre face au dollar, sur un marché hanté par le spectre d'une sortie de la Grèce de la zone euro et guère rassuré par le récent sommet « informel » européen.

Union européenne

Alerte sur la santé



L'association Médecins du monde (MDM) dresse un « constat inquiétant » de l'exclusion croissante de l'accès aux soins en Europe, à l'occasion d'une réunion internationale tenue à Athènes. Les observations de MDM dans de grandes villes de l'Union européenne attestent d'un recul de la prise en charge, frappant même des populations en principe prioritaires, comme les enfants et les femmes enceintes. Près de la moitié des patients examinés en 2011 dans des dispensaires de MDM, à Nice, Amsterdam, Bruxelles, Londres et Munich (Allemagne) ne bénéficiaient pas des traitements exigés par leur état de santé, tandis que 79 % des femmes enceintes ne bénéficiaient pas de suivi prénatal. Soumise à un régime d'austérité véritablement meurtrier que lui impose la troïka, qui sabre notamment dans les budgets sanitaires et sociaux, la Grèce « est conduite vers une crise humanitaire » qui risque d'augurer ce qui attend l'Europe, a mis en garde le responsable local de l'association, Nikitas Kanakis.

Photo AFP



Canada : marée humaine dans les rues de Montréal en soutien à la grève des étudiants

La grève des étudiants au Québec est entrée, mercredi 23 mai, dans son centième jour, avec une manifestation géante dans les rues de Montréal, ajoutant à la revendication d'annulation des hausses des droits d'inscription dans les universités, celle du retrait de la « loi matraque », promulguée il y a quelques jours par le gouvernement. Cette loi s'attaque brutalement au droit de grève et de manifestation, suspend les cours jusqu'au mois d'août dans les universités et les collèges touchés par la grève étudiante, une façon de casser un mouvement qui dure depuis plus de trois mois.

Cette loi d'exception a aussitôt suscité une levée de boucliers, bien au-delà des étudiants directement visés.

Dès son adoption, la loi a été défiée à Montréal. A Sherbrooke, à 130 km à l'est de la ville, trente-six manifestants, pour la plupart des étudiants, ont été les premières personnes arrêtées en vertu de la nouvelle loi.

« On ne manifeste plus seulement contre la hausse des droits de scolarité. On manifeste pour la liberté d'expression. On manifeste pour le droit de manifester », a estimé mercredi le quotidien québécois *La Presse*, favorable à la hausse des droits de scolarité.

A Montréal, c'est une véritable marée humaine de dizaines de milliers de personnes, jeunes, adultes, parents, professeurs... qui a déferlé dans les rues de la ville. Plusieurs syndicats et organisations ont annoncé leur intention de contester devant les tribunaux cette loi, qui doit rester en vigueur jusqu'au 1^{er} juillet 2013. Mais cette procédure pourrait prendre plusieurs années avant d'aboutir.

La Classe, principale coalition des organisations étudiantes, a été plus directe : elle a tout simplement appelé à désobéir à la loi.

LA CRISE ÉTUDIANTE CRISTALLISE LA GROGNE SUR PLUSIEURS FRONTS

« La manifestation géante de mardi à Montréal montre qu'en adoptant une loi contre la liberté de manifester, le gouvernement québécois a retourné contre lui une partie de l'opinion publique qui lui adresse maintenant maints griefs sans lien avec les frais de scolarité », souligne l'AFP (2 mai).

« Les gens s'allient aux étudiants parce que le Premier ministre québécois, Charest, a poussé le bouchon trop loin », déclare un professeur à l'université de Montréal. « Une menace plane sur les droits fondamentaux, la liberté d'expression, la liberté d'association. »

Mais c'est aussi le rejet de toute une politique qui, depuis plusieurs années, au nom de « l'utilisateur-payeur », taille dans tous les budgets sociaux, d'éducation et de santé : qui a de l'argent peut s'acheter les soins dont il a besoin, une école privée pour ses enfants... Les autres, qu'ils se contentent de salaires, d'emplois et de services à minima.

C'est en définitive tout un faisceau de facteurs qui créent aujourd'hui une situation, où non seulement la politique du gouvernement est remise en question, mais également le gouvernement lui-même.

PLUS DE SEPT CENTS ARRESTATIONS DANS LA NUIT DU 23 AU 24 MAI

Face à ce rejet, qui ne monte plus seulement de la jeunesse, mais de toutes les couches de la population laborieuse, le gouvernement semble donc avoir choisi le recours à la force et à la répression.

En application de sa nouvelle loi sclérote, plus de sept cents arrestations ont eu lieu dans la nuit du 23 au 24 mai. C'est la première fois que les forces de l'ordre procèdent à une « arrestation de groupe » aussi massive dans la province canadienne (506 personnes à Montréal, selon le dernier bilan policier) pour « attroupement illégal ». Douze autres arrestations individuelles ont eu lieu.

Dans le même temps, le ministre de l'Éducation, Michelle Courches, a invité les étudiants à une reprise du dialogue, mais a écarté l'idée d'un moratoire sur l'introduction des hausses des droits de scolarité prévue à l'automne.

« Sur le moratoire, les étudiants, les associations étudiantes savent très bien que ce n'est pas une possibilité, ce n'est pas quelque chose qui est envisagé », a-t-elle dit.

Les organisations estudiantines se disent elles aussi ouvertes aux pourparlers, mais continuent d'exiger le retrait de la hausse des inscriptions.

CANADA

Grève des cheminots de la Canadian Pacific Railway

Plus de cinq mille employés de la compagnie de chemins de fer Canadian Pacific Railway (CPR) sont en grève avec leur syndicat, la branche ferroviaire de Teamsters Canada, après l'échec des négociations avec le gouvernement.

Le conflit porte essentiellement sur les retraites. La direction de la compagnie veut en effet remettre en cause le système actuel pour l'abaisser au niveau de ceux de ses concurrents « pour préserver sa compétitivité ».

Les patrons de la compagnie ont exprimé leur reconnaissance au ministre du Travail, Lisa Raitt, pour ses efforts afin d'éviter la grève. Comme le gouvernement auquel elle appartient vient de le faire contre les étudiants, M^{me} Raitt a annoncé qu'elle était prête à introduire devant le Parlement fédéral une loi d'urgence imposant le retour des grévistes au travail dans l'intérêt de l'économie nationale.

Lors de conflits de travail précédents, par exemple, à Air Canada ou dans les postes, elle a eu recours au même moyen de pression pour briser la grève et imposer des négociations menées dans le cadre d'un arbitrage obligatoire.

PORTUGAL

Multiplication des grèves dans les transports

Le trafic aérien au Portugal était de nouveau très perturbé, jeudi 24 mai, par des grèves partielles des contrôleurs aériens, qui protestent contre une restructuration de leurs services et des coupes budgétaires décidées par le gouvernement.

Selon les grévistes, le gouvernement est resté sourd à leurs revendications et « les travailleurs de la NAV (société de gestion des aéroports) ont dû s'en remettre à la grève comme ultime recours », a indiqué leur coordonnateur, Carlos Felizardo. Les grèves des contrôleurs sont « prématurées et ne mènent à rien », a déclaré de son côté à l'agence Lusa le président de la NAV, Luis Coimbra.

La grève intervient alors que la troïka des créanciers du Portugal (UE-FMI-BCE) procède à un nouvel examen de la mise en œuvre du pré-tendu plan d'aide accordé au pays il y a un an.

Lors de cette nouvelle évaluation, la troïka a déclaré qu'elle va s'intéresser en particulier aux problèmes de l'emploi (traduisez : flexibilité du marché du travail), alors que les mesures d'austérité qu'elle a recommandées ont eu pour effet d'aggraver la récession et que le chômage a atteint déjà le taux record de 14,9 %. Les mouvements de grève ont augmenté dernièrement dans le secteur des transports, touchant également les chemins de fer nationaux et le métro de Lisbonne.

ESPAGNE

Grève suivie à 100 % dans les mines



« La grève a été suivie à 100 % » durant trois jours dans les mines espagnoles, a annoncé Juan Carlos Alvarez Liévano, secrétaire national des industries d'extraction du syndicat CCOO.

« Le malaise, la tension et la préoccupation des travailleurs les ont poussés à prendre cette décision parce que, en plus de leur avenir et de leurs postes de travail, c'est l'avenir de leurs familles qui est en danger », a-t-il ajouté.

Engagé dans une réduction du déficit public à 5,3 % du PIB en 2012, le gouvernement a prévu une réduction de 63 % des aides au secteur. Ce qui, selon les syndicats, « condamne ce qui reste des mines » et, au total, vingt-cinq mille emplois directs et indirects. En pleine restructuration depuis les années 1990, les mines de charbon espagnoles ont progressivement fermé, avec à la clé une réduction de plus de quarante mille emplois directs en vingt ans. Environ huit mille personnes travaillent aujourd'hui dans la quarantaine de mines de charbon encore en activité, principalement dans les régions des Asturies (Nord), de Castille et León (Centre-Nord) et d'Aragon (Nord-Est) et, dans une moindre mesure, en Castille-La Manche (Centre) et en Andalousie (Sud).

« Il existe encore des régions qui dépendent en grande partie » du charbon, affirme Juan Carlos Alvarez Liévano, assurant que la réduction des aides annoncée va aggraver la crise dans ces régions.

Photo AFP